

Le Visitandin

Bulletin rural



Bonne année !

Volume 46

Janvier 2026

Numéro 1



DLF

Sylvain Laplante, représentant de semences
131, rang St-Pierre
La Visitation-de-Yamaska, JOG 1C0
Tél. : 819-293-9218

*Vous nourrissez le monde
J'écoute vos besoins et
Je vous accompagne dans vos
décisions*

Sylvain Laplante

Le Visitandin

Janvier 2026

B.N.Q D8150447
B.N.C. ISSN01 143230

Équipe du journal Le Visitandin

- Présidente : Marcelle Forest
- Secrétaire : Guylaine Auger
- Mise en page : Sylvain Jutras
- Imprimerie : Marcelle Forest
- Adjointes à la rédaction : Suzanne Bibeau et Carolann Jutras
- Photo page couverture : Caroline Sanfaçon

SOMMAIRE :

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie	2
Municipalité	3 à 9
Sondage pour le camp de jour de St-Zéphirin	9
Prévisions budgétaires 2026	10
Programme des dépenses en immobilisations	11
Une nouvelle patinoire	12
Desjardins	12
Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska	13-14

Page couverture : La nouvelle patinoire,
La Visitation-de-Yamaska

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie St-Jean-Baptiste de Nicolet

Horaire des célébrations – Janvier 2026

Jeudi	1 janvier	10h00	Baie-du-Febvre	Messe
		10h00	Cathédrale	Messe
<hr/>				
Dimanche	4 janvier	09h15	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
<hr/>				
Dimanche	11 janvier	09h30	Port Saint-François	Messe
		10h45	Sainte-Monique	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
<hr/>				
Dimanche	18 janvier	09h15	Saint-Zéphirin	Messe
		09h30	Port Saint-François	Célébration dominicale de la Parole
		10h45	Cathédrale	Messe
<hr/>				
Dimanche	25 janvier	09h15	Baie-du-Febvre	Messe
		09h30	Port Saint-François	Célébration dominicale de la Parole
		10h45	Cathédrale	Messe

Bonne année à tous!

MUNICIPALITÉ

6. Approbation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes d'octobre 2025.

2025-11-136

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Michel Plourde et résolu unanimement par les membres de ce conseil d'approuver les comptes à payer énumérés dans la liste des comptes d'octobre 2025 totalisant 199 715.77\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2025 et en approuve les paiements totalisant 26 115.03\$.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des compte présentée.

Suzanne Bibeau
Directrice générale et greffière-trésorière



7. Approbation des écritures comptables

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du journal comptable numéro 376 ainsi que le relevé de compte de la Caisse Desjardins de Nicolet;

2025-11-137

Il est **proposé** par Sylvain Jutras, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu unanimement par les membres de ce conseil d'approuver les écritures comptables au journal général effectuées par la directrice générale et greffière-trésorière pour la période d'octobre 2025 concernant la conciliation bancaire.

De plus, les élus confirment avoir vérifié au relevé de compte que les dépôts conciliés ont été vraiment effectués.

ADOPTÉE.

8. Adoption du second projet de règlement numéro 2025-04 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska.

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;



Considérant que la municipalité de La Visitation-de-Yamaska doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026 ;

Considérant que ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné par Claudine Vouligny lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant qu'un premier projet du présent règlement a fait l'objet d'une consultation publique, le 10 novembre 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence,

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu unanimement par les membres de ce conseil d'adopter ce second projet de règlement.

2025-11-138

ADOPTÉE.

9. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Les élus déposent leurs déclarations.

10. Dépôt des rapports DGE-1038

Tel que spécifié à l'article 513.2. de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports portant sur la déclaration transmise en vertu de l'article 513.1.0.1 LERM (déclaration d'absence de don et de dépense) de tous les candidats de l'élection générale du 2 novembre 2025.

11. Rôles et responsabilités des élus pour 2026

2025-11-139

Il est **proposé** par Alain Vouligny, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu unanimement par les membres de ce conseil :

De nommer Michel Plourde comme délégué officiel de la municipalité sur le conseil d'administration de la RIGIDBNY ainsi que de nommer Sylvain Jutras comme délégué substitut en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel;

De renommer Sylvain Jutras comme représentant officiel au Réseau Biblio CQLM.

De reconduire la nomination de Sylvain Jutras et Claudine Vouligny comme responsables de la question de la famille et des aînés (RQFA);

De renommer Pierre Bourassa et Alain Vouligny comme délégués officiels à la Régie incendie Lac St-Pierre;

De reconduire la nomination d'Alain Vouligny comme délégué officiel de la municipalité sur le Comité intermunicipal de l'alimentation en eau ainsi que de nommer Pierre Bourassa comme délégué substitut en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel;

De reconduire la nomination d'Alain Vouligny comme délégué officiel de la municipalité Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec (RERCQ) ainsi que de nommer Michel Plourde comme délégué substitut en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel;

De renommer Caroline Sanfaçon comme représentante officielle des loisirs de la municipalité.

De nommer Michel Plourde comme délégué officiel de la municipalité sur le conseil d'administration de Via 90.5 FM (CKBN).

ADOPTÉE.

12. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus révisé de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska

Monsieur Sylvain Jutras, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement visant à réviser le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- Dépose le projet du règlement numéro 2025-05 intitulé règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus révisé de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska.

13. Régie incendie Lac St-Pierre - Adoption des prévisions budgétaires 2026

2025-11-140

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu unanimement par les membres de ce conseil d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie incendie Lac St-Pierre pour l'année financière 2026 comme suit :

Budget 2026 :	376 010.00 \$
Contribution Ste-Brigitte	12 123.00 \$
Quote-part 2026 :	363 887.00 \$
Quote-part La Visitation-de-Yamaska :	55 163.64 \$

ADOPTÉE.

14. RIGIDBNY : Adoption des prévisions budgétaires 2026

2025-11-141

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Michel Plourde et résolu unanimement par les membres de ce conseil d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska pour l'année financière 2026 comme suit :

Recettes :.....	5 071 495 \$
Dépenses :.....	5 027 550 \$
Surplus (déficit) :.....	43 446 \$
Quote-part / habitant :	0.75 \$
Contribution / unité d'occupation :.....	235.00 \$

ADOPTÉE.

15. Nomination du maire suppléant pour la période de janvier à juin 2026

Considérant que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des membres du Conseil comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachés (article 116, LRQ, c. C-27.1);

Considérant que le Conseil désire une rotation semi-annuelle au niveau de la fonction de maire suppléant.

En conséquence,

2025-11-142

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Michel Plourde et résolu unanimement par les membres de ce conseil que Sylvain Jutras, conseiller, soit nommé au poste de maire suppléant du **1^{er} janvier au 30 juin 2026**.

Que monsieur Jutras soit autorisé à signer, en l'absence du maire, tous les billets ou autres documents nécessaires à l'administration municipale.

Que monsieur Jutras soit, de plus, nommé substitut du maire à la table de la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE.

16. Renouvellement de l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec (Biens - Perte de revenu - Responsabilité civile - Erreurs et omissions - Crime)

2025-11-143

Il est **proposé** par Alain Vouligny, **appuyé** par Florence Côté et résolu unanimement par les membres de ce conseil de mandater la directrice générale à renouveler aux mêmes conditions établies que lors du dernier contrat d'assurance.

ADOPTÉE.

17. Établissement du calendrier 2026 des séances du conseil

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

2025-11-144

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu unanimement par les membres de ce conseil :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 :

12 janvier	4 mai	8 septembre
2 février	1 ^{er} juin	5 octobre
2 mars	6 juillet	2 novembre
13 avril	3 août	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE.

18. Inspection – Aménagement du territoire et réglementation relative à l'environnement – Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiments et en environnement);

Considérant que les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska;

Par conséquent,

2025-11-145

Il est **proposé** par Michel Plourde, appuyé par Claudine Vouligny et résolu unanimement par les membres de ce conseil :

Que le conseil municipal désigne à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska :

- Monsieur Michel Trépanier
- Monsieur Martin Miron
- Madame Anne-Marie Désilets
- Monsieur Simon P. Lévesque

ADOPTÉE.

19. Demande CPTAQ par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) – Projet de forage et aménagement d'un puits d'observation en amont hydraulique du puits d'hydrocarbures existant sur le rang St-Pierre, la réalisation des essais de perméabilité et le prélèvement d'échantillons d'eau souterraine dans ce puits d'observation

Considérant la demande d'autorisation afin d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'aménagement d'un puits d'observation au site de puits d'hydrocarbures sur le lot 5 884 318;

Considérant l'autorisation précédente no 438598

Considérant que le site visé a une superficie de 21.85 ha, dont une portion boisée et un cours d'eau ;

Considérant que l'emplacement visé par la demande n'est que 1 ha;

Considérant que selon les données de l'inventaire des terres du Canada, l'emplacement en cause est majoritairement constitué de sols de classe 3. Dans le milieu environnant, le potentiel des sols varie généralement entre les classes 3 et 4 et la présence d'îlots boisés;





Considérant le désir du ministère de continuer les observations sur ce site au lieu de se déplacer vers un autre site;

Considérant que c'est un site de moindre impact;

Considérant qu'il n'y a pas d'impact sur les distances séparatrices;

Considérant qu'il n'y a pas de lieu d'élevage à moins de 200m ;

Considérant que le site visé s'inscrit dans un milieu agricole homogène et dynamique, mais que le forage n'empêche pas l'agriculture;

Considérant qu'il n'y a pas de prise d'eau potable sur le territoire, n'y a pas d'impact sur la ressource sol ;

Considérant la faible superficie visée;

Considérant que la MRC a adopté un PDZA ;

Considérant que le projet ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme ;

Considérant que le projet répond aux objectifs du SADR de la MRC ;

2025-11-146

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Sylvain Jutras et résolu unanimement par les membres de ce conseil d'appuyer cette demande.

ADOPTÉE.

20. Développement domiciliaire

- a) **Demande à la MRC Nicolet-Yamaska d'exclure une partie de lot d'une zone agricole à des fins résidentielles lors de la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD)**

Ce point est reporté à une séance subséquente afin de nous permettre de recevoir des offres de services d'accompagnement pour l'analyse et la rédaction d'un projet de développement à présenter à la MRC Nicolet-Yamaska.

- b) **Droit de préemption**

La directrice générale transmet aux membres du conseil l'information demandée sur ce droit municipal.

21. Centre récréatif

- a) **Publicité dans le bulletin paroissial**

2025-11-147

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Alain Vouigny et résolu unanimement par les membres de ce conseil d'acheter un espace publicitaire dans le bulletin paroissial au coût de 60 \$.

ADOPTÉE.

22. Demande d'aide financière de la Corporation des loisirs de St-Zéphirin-de-Courval

Considérant la demande de Jasmin Bourassa, bénévole pour effectuer des travaux artistiques à l'École Notre-Dame-de-L'Assomption;

2025-11-148

Il est **proposé** par Michel Plourde, **appuyé** par Sylvain Jutras et résolu unaniment par les membres de ce conseil de contribuer pour un montant de 500 \$.

ADOPTÉE.

23. Voirie

a) Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2026, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

2025-11-149

Il est **proposé** par Sylvain Jutras et **appuyé** par Caroline Sanfaçon et unanimement résolu par les membres de ce conseil :

Que la Municipalité de **La Visitation-de-Yamaska** se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2026;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme Ghislain Vouligny, officier municipal et Suzanne Bibeau, directrice générale et greffière-trésorière à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

**SONDAGE - Camp de jour de
Saint-Zéphirin**





PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

REVENUS	2025	2026	
<i>Évaluation foncière totale imposable</i>	123 997 500	170 989 400	
Taxes sur la valeur foncière \$ / 100 \$ d'évaluation	810 784 \$	861 223 \$	
• Générale	0,580 \$	0,450 \$	769 452 \$
Spéciale aqueduc (Règl. 2022-05 - 1 268 000 \$)			
• Aqueduc St-Pierre (836 880\$ - 66 %)	0,374 \$	0,268 \$	60 589 \$
• Aqueduc Chatillon (431 120 \$ - 34 %)	0,362 \$	0,262 \$	31 182 \$
			91 771 \$
Taxes sur un autre base	128 905 \$	129 375 \$	
• Consommation d'eau (\$ / 1000 gallons)	5,75 \$	5,75 \$	80 000 \$
• Compensation égout (\$ / unité d'occupation)	250,00 \$	250,00 \$	8 250 \$
• Matières résiduelles (\$ / unité d'occupation)	235,00 \$	235,00 \$	41 125 \$
Entretien réseau aqueduc - Municipalités	25 000 \$	25 000 \$	
Autres recettes (mouches, 911, Location du CR, permis, chiens, mutations, intérêts caisse et taxes)	63 365 \$	65 332 \$	
Transferts réseau routier (du gouv. du Québec)	122 000 \$	144 000 \$	
Partage de la TVQ	23 972 \$	25 385 \$	
REMB. SUBV. AIRRL + INT.	18 104 \$	17 636 \$	
TECQ - Taxe d'accise sur l'essence	0 \$	118 607 \$	
Subv. FDT	0 \$	15 000 \$	
Tranfert - Carrières/Sablières	5 000 \$	10 000 \$	
TOTAL DES REVENUS	1 197 130 \$	1 411 559 \$	
DÉPENSES	2024	2025	
Administration générale	229 118 \$	266 558 \$	
Sécurité publique	149 911 \$	157 385 \$	
Voirie	383 007 \$	301 261 \$	
Hygiène du milieu	234 985 \$	287 828 \$	
Urbanisme	5 693 \$	9 904 \$	
Loisirs et culture	102 776 \$	221 924 \$	
Frais de financement	50 340 \$	48 700 \$	
Remboursement de capital	41 300 \$	118 000 \$	
TOTAL DES DÉPENSES	1 197 130 \$	1 411 559 \$	

Une nouvelle patinoire

Sur la page couverture, vous pouvez voir les installations toutes nouvelles de notre patinoire. Tout a été refait : la surface en béton, les bandes, le grillage de protection tout autour.

Le projet a été réalisé par des professionnels, de la conception à l'installation.

Petits et grands, vous êtes invités à venir en profiter en grand nombre, de jour comme de soir.

L'accès y est libre et disponible en tout temps.

Vous aurez accès à un local du centre récréatif pour vous changer et vous réchauffer.

Peut-être y rencontrerez-vous en pleine action l'athlète de la photo...



S'ENGAGER, C'EST CONTRIBUER

Devenez membre du conseil d'administration de votre caisse.

La période d'appel de candidatures débute le 19 janvier. Envie de vous engager? Soumettez votre candidature d'ici le 9 février à 16h.

Pour tous les détails, visitez notre page Facebook ou [le desjardins.com/caissedenicolet](http://le.desjardins.com/caissedenicolet)

 **Desjardins**
Caisse de Nicolet

Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska vous souhaite

Une bonne année!

2026



Gratitude et remerciements

Pour les municipalités qui se sont engagées à tenir des référendums avant d'autoriser un projet éolien.

Nous joindre:
819-399-2585

comite@pourunchoixclair.ca



Nous nous souhaitons

Des échanges démocratiques constructifs permettant de faire **un choix éclairé** en matière de projet énergétique.

Hydro-Québec lance un nouvel appel d'offres éolien



Début mars 2026



150 éoliennes potentielles

contre 66 possibles en 2023 dans la MRC

Questions ou préoccupations?



Une mine d'informations accessibles
www.pourunchoixclair.ca



Rencontres de travail



Infolettre



pourunchoixclair

Hydro-Québec prépare un nouvel appel d'offres de projets éoliens

Les prochains parcs seront en Montérégie, en Estrie et dans les Laurentides-Lanaudière.

Hydro-Québec annonce le lancement prochain d'un nouvel appel d'offres pour les groupes intéressés au développement de nouveaux parcs éoliens au Québec.

En appui, Hydro-Québec a rendu public une carte géographique identifiant les secteurs géographiques qui pourraient accueillir de telles nouvelles installations éoliennes. Dans le sud du Québec et dans la grande région de Montréal, le réseau d'Hydro présente actuellement une capacité d'intégration d'environ 6 100 mégawatts, répartis dans plusieurs régions.

Les régions offrant le plus de potentiels d'intégration sont la Montérégie (2 775 mégawatts), les Laurentides et Lanaudière (925 mégawatts) et les Cantons-de-l'Est (900 mégawatts). Typiquement, les projets devront se trouver dans un rayon de 40 km des postes de transformations existants (les points bleus sur la carte), précise Pascal Poinlane, d'Hydro-Québec.

Des projets accélérés

Cette annonce de la société d'État survient moins d'une semaine après que le ministre de l'Environnement, Bernard Drainville, eut présenté sa réforme afin d'accélérer le processus d'octroi des autorisations environnementales pour les grands projets énergétiques, miniers, industriels et de transport au Québec.

Le lendemain, le ministre des Finances, Eric Girard, lui emboîtait le pas, par le dépôt du projet de loi 5, visant à accélérer la réalisation des grands projets, dits stratégiques, en se donnant le pouvoir de modifier l'application d'une trentaine de lois québécoises.

Les appels d'offres seront lancés au printemps 2026, prévient Hydro-Québec. L'organisme, maintenant dirigé par Claudine Bouchard, ajoute que les projets de plus petite ampleur feront dorénavant l'objet d'appels d'offres, tandis que les projets de plus grande envergure seront réalisés par Hydro-Québec.

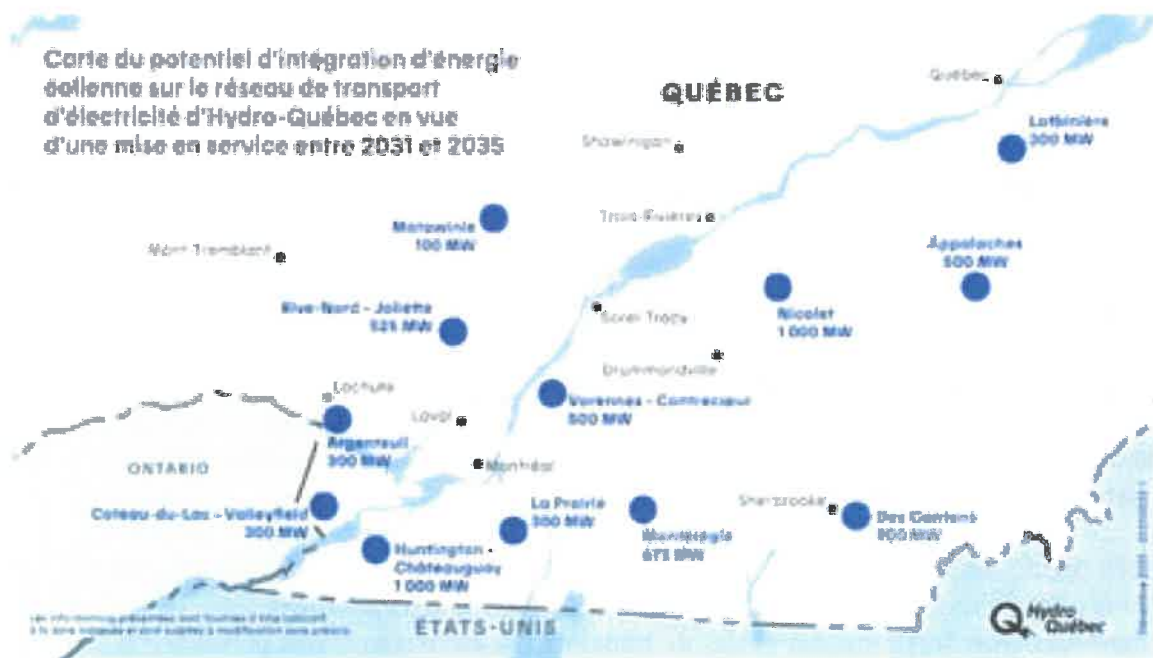
Moins d'éoliennes d'Asie?

Par la même occasion, Hydro-Québec annonce avoir décidé de renforcer ses critères pour favoriser le contenu québécois et l'acceptabilité sociale de ses projets.

Hydro-Québec estime que 10 000 mégawatts de nouvelles capacités de production éolienne seront requis d'ici 2035, ce qui correspond à un rythme de déploiement de 1000 à 1500 MW de capacité par année.

Au cours des dernières semaines, la société d'État a été contrainte à maintes reprises de défendre des projets québécois, dont la majorité ou l'ensemble des principales composantes éoliennes avaient été achetées en Asie. Placée sur la défensive sur cet enjeu, Hydro affirme maintenant – sans plus de détails – qu'elle «valorisera le contenu local et les dépenses faites au Québec, tout en veillant à ce que les coûts des projets demeurent les plus compétitifs possibles pour maintenir des tarifs abordables et concurrentiels.»

Elle ajoute: «L'acceptabilité sociale demeurera aussi un critère central dans la sélection des projets, afin que ceux-ci soient bien intégrés dans leur milieu. Seuls les projets ayant reçu l'appui des municipalités seront réalisés.»



Hydro-Québec

Source : <https://www.journaldemontreal.com/2025/12/11/hydro-quebec-prepare-un-nouvel-appel-doffres-de-projets-eoliens>

Toitures Boudreau inc.

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL

- Bardeaux d'asphalte
- Membrane élastomère Sopréma
- Réparations
- Déneigement de toitures

819-469-7238

Toituresboudreaufils@outlook.com

172, St-Joseph, La Visitation-de-Yamaska



Clinique Multidisciplinaire La Halte Santé

Nous tenons à remercier les Visitandins et Visitandines de leur contribution à l'essor de notre entreprise. Nous sommes une équipe dynamique et fière d'être parmi vous. Au plaisir de vous voir!

« IL EXISTE DANS LE CORPS HUMAIN UN POTENTIEL DE SANTÉ. »
DR A.T. STILL (FONDATEUR DE L'OSTÉOPATHIE)

- **MÉLANIE DEMERS,**
ostéopathe et propriétaire
- **MARIE-DANIELLE LEMIRE,**
ostéopathe
- **ANNIE-MARIE LAFOND,**
hypnothérapeute
- **GENEVIÈVE THIBODEAU,**
ostéopathe

Pour prendre rendez-vous : 450-564-2177



BERCHMANS BOISVERT INC.

Transport de lait et d'eau

tél. : 450-783-6724

108, rue de l'église

Baie-du-Febvre, Québec J0G 1A0

Je vous invite à lire mes chroniques régulières dans le **Courrier Sud** et **L'Annonceur** afin de connaître mon point de vue sur des questions d'actualité. Vous pouvez aussi écouter ma chronique hebdomadaire diffusée sur les ondes de la radio **90,5 FM** tous les vendredis à 7h40. Je vous invite enfin à consulter régulièrement ma page **Facebook** qui publie de nombreux messages d'intérêt.



Donald Martel
Député de Nicolet-Bécancour

819 233-3521 / 1 855 333-3521
Donald.martel.nico@assnat.qc.ca



Et vous pouvez communiquer avec moi en tout temps en utilisant les coordonnées ci-jointes. Maintenir un bon contact avec vous est très important pour moi... parce que je suis là pour vous.



Siège social

181, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1V8

Centre de services Bas-Saint-François

85, Route Marie-Victorin, Case postale 268
Saint-François-du-Lac, J0G 1M0

desjardins.com/caissedenicolet



BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?

Composez le **819 293-8570** • **1 877 393-8570**

Accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- 1 800 CAISSES
- desjardins.com
- Dépôt mobile de chèque
- Guichets automatiques
- Achats avec retraits chez les marchands

MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA



Maire Alain Vouligny

Siège # 1 Claudine Vouligny

Siège # 2 Caroline Sanfaçon

Siège # 3 Florence Côté

Siège # 4 Sylvain Jutras (Jude)

Siège # 5 Pierre Bourassa

Siège # 6 Michel Plourde

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h



<https://www.facebook.com/lavisitationdeyamaska>

<https://www.lavisitationdeyamaska.net/>